



Réunion informelle de l'Assemblée générale

Résolution 75/238 de l'Assemblée générale intitulée « La situation des droits de l'homme au Myanmar »

Briefing par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Mme Christine Schraner Burgener

New York, le 26 février 2021

Déclaration prononcée par SE Mme Pascale Baeriswyl, Représente Permanente

Monsieur le Président,

Nous remercions l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour son rapport et sa disponibilité pour la réunion aujourd'hui. Il est crucial d'échanger sur la situation actuelle au Myanmar et nous nous félicitons que cela puisse entre autre se faire dans le cadre de l'Assemblée générale.

La Suisse est gravement préoccupée par la situation au Myanmar et condamne la prise de pouvoir perpétrée par l'armée birmane. La Suisse s'oppose à toute tentative d'altération des résultats des élections générales du 8 novembre 2020. Elle appelle à la libération du Président U Win Myint et de la Conseillère pour l'Etat Aung San Suu Kyi ainsi que de toutes les personnes qui ont été arrêtées ou placées sous résidence surveillée. La Suisse a soutenu activement la transition démocratique ; elle exhorte également à la reprise immédiate du dialogue et du processus démocratique œuvrant à une plus grande liberté, à une paix durable, au respect des droits de l'homme et au développement du pays. La Suisse reste à disposition pour soutenir les différentes parties dans le dialogue et la réconciliation. La Suisse exhorte les autorités militaires à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, et à s'abstenir de recourir à toute violence à l'égard de sa population, en particulier envers les manifestants pacifiques. Nous appelons les autorités militaires à respecter pleinement les droits à la liberté de réunion, d'expression et d'information. La Suisse exhorte les autorités militaires à garantir un accès complet et immédiat à l'internet. Il est crucial qu'un accès libre et sans entrave à l'ensemble du pays pour les organisations humanitaires soit permis. Par ailleurs, il est crucial que le retour des réfugiés Rohingya puisse se faire selon les standards internationaux.

La Suisse rappelle qu'une reddition des comptes est essentielle et que toutes les violations du droit international doivent faire l'objet d'une enquête crédible, transparente, indépendante et impartiale.

Les efforts entrepris en ce sens doivent être renforcés. La Suisse appelle les autorités à collaborer étroitement avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Permettez-moi de réaffirmer notre plein soutien à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le Myanmar, et à son important travail dans ce pays. La Suisse félicite l'Envoyée spéciale d'avoir entretenu des relations de confiance avec les différentes parties concernées au Myanmar et hors de ses frontières. Ces relations jettent les bases d'un dialogue pour travailler à une solution pacifique à la crise actuelle. La Suisse appelle les Etats membres de l'ONU à soutenir l'Envoyée spéciale dans la réalisation de son mandat.

Nous exhortons également les autorités militaires à inviter au Myanmar dès que possible l'Envoyée spéciale, étant entendu à l'avance que la possibilité lui sera accordée de rencontrer tant le Général Min Aung Hlaing, commandant en chef des forces armées, que la Conseillère d'Etat Aung San Suu Kyi afin d'engager un dialogue.

Je vous remercie.